



**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 3 février 2017 à 18h30**

L'an deux mil dix sept, le trois février à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Edouard SLEDZ.

Convocation du : 26/01/2017

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents :

**Présents** : Messieurs SLEDZ, LEFEBURE, MERIAUX, BUSIN, PINOY, DAMBRINE

Mesdames LECOMTE, ZIMMER, BURY, MERIAUX

**Absent(s)**: DUFRESNOY Olivia, Stéphanie PREVOT, BRICOUT Philippe, MAILLY Didier

**Secrétaire de séance** : LECOMTE Olivia

**1) Prolongation du bail Maison du Pact**

L'assemblée, après en avoir délibéré,

Pour : 10 Contre : / Abstention : /  
Prolonge le bail avec le Pact du Cambrésis pour une durée (à définir)

**2) Approbation de la carte communale**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Pour : 10 Contre : / Abstention : /

Approuve la commune d'une carte communale

Transmet la carte au préfet pour approbation conformément à l'article R\*163-5 du code de l'urbanisme.

**3) Fiscalisation de la défense incendie :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Pour : 10 Contre : / Abstention : /

Accepte

~~N'accepte pas~~ la fiscalisation de la cotisation syndicale pour l'année 2017.

**4) Délibération demande de subventions pour l'achat de tablettes :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Pour : 10 Contre : / Abstention : /

Autorise le Maire à demander des subventions auprès des organismes compétents.

### 5) Délibération contrat de Ruralité

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Pour : 10

Contre : /

Abstention : /

Autorise Monsieur le Maire à demander les subventions aux différents organismes et à signer les dossiers afférents à ces marchés

### 6) Nouvelle désignation du représentant suppléant au conseil communautaire

Cette délibération annule et remplace la précédente, suite au courrier du 16 janvier 2017 du préfet, le conseiller communautaire suppléant doit être désigné automatiquement en suivant l'ordre du tableau après l'élection du Maire et des adjoints.

Le conseiller communautaire est le suivant à savoir le 1<sup>er</sup> adjoint soit Monsieur Lefebvre.

### 7) Désignation des nouveaux membres du bureau de l'AFR

Monsieur le maire explique à l'assemblée que le bureau de l'Afr va être renouvelé.

Le maire est désigné d'office comme membre du bureau

Il est nécessaire de proposer 5 noms, soit 3 titulaires et 2 suppléants

Les membres proposés sont :

- Cyril PLATEAU
- Jean Paul DAMBRINE
- Philippe VAILLANT
- Jean Paul LEFEBVRE (suppléant)
- Bernard MIROUX (Suppléant)

### 8) Questions et informations diverses

- Demande d'achat d'une armoire à fermer à clef pour l'école

Fin de séance : 20h15